35me Année. — No 47 Dimanche 10 Septembre 1871

JOURNAL DE VIENNE
ET DE L'ISERE

POLITIQUE, JUDICIAIRE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

BUREAUX :
Chez E.-J. SAVIGNÉ, Imprimeur et Lithographe
Rédacteur-Gérant
Place de l'Hôtel-de-Ville, no 13 à Vienne

ABONNEMENT :
Pour un an. . . . 10 fr.
Pour 6 mois . . . 5 fr.
Pour 3 mois . . . 3 fr.
2 fr. en sus par la poste.

ANNONCES :
Diverses, 25 centimes
LA LIGNE
Judiciaires, 15 centimes
LA LIGNE

Ce **Journal** *paraît* **une** *fois par semaine le* samedi soir.
Il insère gratuitement toutes les communications d'intérêt public.

VIENNE, 9 SEPTEMBRE 1871

BULLETIN POLITIQUE

Dans une lettre adressée au *Journal de Lyon*, M. Vacherot, de l'Institut, se félicite de l'acte de l'Assemblée nationale, en suite duquel M. Thiers a été investi des pouvoirs de Président de la République. L'éminent professeur n'a pas craint de se séparer de ses amis de la gauche et de voter pour la déclaration de l'Assemblée constituante. D'ailleurs le premier usage fait de ce droit, a été très-sage. L'élévation de M. Thiers au titre de Président, qu'est-ce autre chose que la reconnaissance, l'acceptation de la République ? Ainsi du moins l'a compris le pays tout entier. Que les républicains se laissent donc aller à l'espérance, comme M. Vacherot. Quant au grand parti monarchique et conservateur, — le premier est souvent la conséquence du second, — il accepte ce fait comme une nécessité imposée à son patriotisme. Le terrain est donc ouvert désormais, où tous les hommes de cœur, soucieux avant tout de l'intérêt de la patrie, pourront se rencontrer, et, sinon arriver à une entente, à une harmonie parfaite, du moins travailler ensemble à l'œuvre de la rénovation. C'est un grand pas dans la politique d'apaisement et de conciliation. Les résultats peuvent être immenses.

L'Assemblée nationale a voté, cette semaine, un certain nombre de lois pour l'établissement de nouveaux impôts, sur les liqueurs et spiritueux, sur le papier, etc. La discussion est venue ensuite sur la proposition de M. Ravinel, relative au transport définitif des ministères à Versailles. La conséquence serait que l'Assemblée maintiendrait son séjour hors de Paris. Il est probable que la question ne sera pas résolue encore, et qu'on restera dans le *statu quo*.

Conformément aux conventions intervenues entre M. Pouyer-Quertier et le général Manteuffel, commandant en chef de l'armée d'occupation prussienne, l'évacuation des quatre départements voisins de Paris est commencée. A l'heure où nous écrivons les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise, doivent donc être à peu près libres.

Un projet de loi ayant pour but de rattacher au département de la Meurthe les territoires du département de la Moselle qui restent français, a été adopté sans discussion par l'Assemblée nationale.

CHRONIQUE LOCALE

M. Argoud est nommé vicaire à Saint-Maurice, en remplacement de M. Oriol, nommé vicaire à la Côte-Saint-André.

Mercredi, un commencement d'incendie a eu lieu à Pont-Evêque, dans un local appartenant à M. Peyret.

Grâce à la promptitude des secours, le danger a été presque immédiatement conjuré.

Les pompiers de la ville, les officiers et soldats de la garnison, M. le Sous-Préfet de Vienne, M. le capitaine de la gendarmerie, etc., s'étaient empressés de se transporter sur le théâtre du sinistre qui heureusement est sans gravité.

———

Le Tribunal de simple police de Vienne dans la séance du 5 septembre courant, a prononcé diverses condamnations pour contravention, savoir :

4 individus pour achat sur le marché avant l'heure ; — 5 pour violences légères ; — 4 pour maraudage ; — 4 pour bruit et tapage nocturnes ; — 10 pour défaut de balayage ; — 2 pour *prises d'eau sans autorisation* ; — 2 pour contravention à la fermeture des lieux publics ; — 1 pour pâturage de bestiaux sur le terrain d'autrui.

———

La police a arrêté et mis à la disposition de M. le Procureur de la République, deux femmes, qui dans la nuit du 6 au 7 septembre, s'étaient introduites dans une vigne au hameau de Seigne, pour voler des raisins.

———

Ces jours derniers, une montre a été trouvée par un jeune ouvrier de Vienne, sur la route entre Givors et Rive-de-Gier ; elle a été déposée au bureau de police. M. le Commissaire de police la tient à la disposition du propriétaire.

———

Vendredi soir, la police a extrait des cours de la Verrerie, 4 vagabonds qui ont été mis hier matin à la disposition de M. le Procureur de la République.

Avis aux habitués de ce refuge de gens sans aveu.

———

Nous avons assisté, le 29 août dernier, dans les carrières de M. Guillot entrepreneur, sur le chemin de Leveau, à diverses expériences d'extraction de roc, faites par M. Jacob, représentant de la maison Grenier de Paulilles (Pyrénées-Orientales) au moyen de la dynamite de A. Nobel.

La dynamite est un composé mécanique de nitroglycérine et de silice poreuse.

Joignant à une force explosible, supérieure à celle de la poudre, une innocuité incontestable, la dynamite est appelée à remplacer avantageusement cette dernière et à préserver ainsi les mineurs qui l'emploieront, des regrettables accidents occasionnés journellement par la poudre de mine ordinaire.

Son mode d'emploi est très-simple. Il suffit d'introduire dans un trou de mine ordinaire, 2, 3, 4, 5 cartouches de dynamite, suivant la profondeur du trou, et la portion de roc engagée. La dernière cartouche sert d'amorce, en y faisant pénétrer l'extrémité de la mèche à laquelle on a préalablement assujetti une capsule au fulminate de mercure, qui seule peut déterminer l'explosion.

Trois mines de 1 m. à 1 m. 60 de profondeur ont été chargées avec ce procédé par M. Jacob.

La première contenant 300 grammes de Dynamite, a, par son explosion, projeté près de 7 mètres cubes de pierre et ébranlé le roc dans un périmètre de 5 à 6 m., à un tel point qu'il se désagrégeait très-facilement à l'aide de la pince.

Il eût certainement fallu 8 à 900 grammes de poudre pour obtenir même un résultat moindre que celui-ci.

Les deux autres expériences eurent le même succès. Pour nous prouver que la Dynamite projette sa force en tous sens, M. Jacob introduisit dans un trou de 10 cent. de profondeur, creusé dans un bloc isolé, cubant près de 0 m. 400 c., une seule cartouche qu'il se borna à recouvrir d'un peu de terre. Quelques instants après le bloc volait en éclats, partagé en tous sens, sans qu'il restât trace du trou de mine.

Une dernière expérience fut faite dans le Rhône ; trois cartouches de dynamite, liées ensemble, furent lancées dans le courant, avec une mèche goudronnée, *ad hoc*.

Un instant après, un bruit sourd suivi d'un fort bouillonnement nous annonçait l'explosion, qui amena à la surface les graviers du lit, profond, à cet endroit, de quatre mètres.

La dynamite n'est pas une découverte nouvelle, elle est employée avec succès depuis six ans, en Allemagne, en Angleterre, en Suède, etc.

Elle fut proposée au gouvernement français qui jamais n'accepta sa propagation dans le territoire.

Ce n'est que depuis le mois de mars dernier, que les concessionnaires purent la faire connaître dans quelques départements seulement.

Dans la plupart des fabriques de ciment et de chaux des environs de Grenoble, elle remplace la poudre dont l'usage y est complétement abandonné.

Ferdinand G.
Jules B.

Décrets

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République française promulgue la loi dont la teneur suit :

L'Assemblée nationale,

Considérant qu'elle a le droit d'user du pouvoir constituant, attribut essentiel de la souveraineté dont elle est investie, et que les devoirs impérieux que tout d'abord elle a dû s'imposer, et qui sont encore loin d'être accomplis, l'ont seuls empêchée jusqu'ici d'user de ce pouvoir ;

Considérant que jusqu'à l'établissement des institutions définitives du pays, il importe aux besoins du travail, aux intérêts du commerce, au développement de l'industrie, que nos institutions provisoires prennent, aux yeux de tous, sinon cette stabilité qui est l'œuvre du temps, du moins celle que peuvent assurer l'accord des volontés et l'apaisement des partis ;

Considérant qu'un nouveau titre, une appellation plus précise, sans rien changer au fond des choses, peut avoir cet effet de mettre mieux en évidence l'intention de l'Assemblée de continuer franchement l'essai loyal commencé à Bordeaux ;

Que la prorogation des fonctions conférées au chef du pouvoir exécutif, limitée désormais à la durée des travaux de l'Assemblée, dégage ces fonctions de ce qu'elles semblent avoir d'instable et de précaire, sans que les droits souverains de l'Assemblée en souffrent la moindre atteinte, puisque dans tous les cas la décision suprême appartient à l'Assemblée, et qu'un ensemble de garanties nouvelles vient assurer le maintien de ces principes parlementaires, tout à la fois la sauvegarde et l'honneur du pays ;

Prenant d'ailleurs en considération les services éminents rendus au pays par M. Thiers depuis six mois et les garanties que présente la durée du pouvoir qu'il tient de l'Assemblée ;

Décrète :

Art. 1er. Le chef du pouvoir exécutif prendra le titre de président de la République française et continuera d'exercer, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, tant qu'elle n'aura pas terminé ses travaux, les fonctions qui lui ont été déléguées par décret du 17 février 1871.

Art. 2. Le président de la République promulgue les lois dès qu'elles lui sont transmises par le président de l'Assemblée nationale.

Il assure et surveille l'exécution des lois.

Il réside au lieu où siége l'Assemblée.

Il est entendu par l'Assemblée nationale toutes les fois qu'il le croit nécessaire, et après avoir informé de son intention le président de l'Assemblée.

Il nomme et révoque les ministres. Le conseil des ministres et les ministres sont responsables devant l'Assemblée.

Chacun des actes du président de la République doit être contresigné par un ministre.

Art. 3. Le président de la République est responsable devant l'Assemblée.

FEUILLETON DU JOURNAL DE VIENNE

Nous commençons aujourd'hui la publication du récit d'un soldat de l'armée de Paris. C'est de la littérature qui ne plaira peut-être pas à tout le monde. Il y a tant de gens qui demandent encore leur provision d'esprit au genre mis à la mode par le *Figaro*. Mais à coup sûr, c'est la seule qui convienne à l'heure présente.

L'histoire de la guerre de 1870-1871 se fera lentement. En attendant, il appartient aux témoins, aux acteurs de ce drame multiple, de dire ce qu'ils ont vu. La *Revue des Deux-Mondes*, suivie par bien d'autres journaux, a déjà donné plusieurs récits de campagne qui ont obtenu un légitime succès. Celui que nous offrons, entièrement inédit, aux lecteurs du *Journal de Vienne*, n'est pas indigne de leur être comparé. Cette parole honnête et convaincue ne peut manquer de faire impression.

SOUVENIRS DU SIÉGE DE PARIS

———

On venait de déclarer la guerre à la Prusse; la France enthousiasmée et aveugle, chantait déjà victoire, et jouissait d'avance de son triomphe. Quelques rares esprits voyaient seuls les difficultés de la situation, mais n'osaient exprimer leurs craintes qui semblaient faire injure à la nation. Cependant le moment était mal choisi pour faire la guerre; démoralisée par le régime impérial, agitée par les partis au dedans, sans appui au dehors, la France allait se précipiter dans le gouffre où l'attiraient la politique astucieuse et l'intérêt dynastique d'un homme qui sentant vaciller son trône, risqua sur une dernière carte l'honneur de la France et l'intégrité de son territoire.

La Prusse guettait l'occasion : ce fut comme un coup de tonnerre; Forbach, Wœrth, Reischoffen et la honte de Sédan nous accablèrent coup sur coup. La France n'avait plus d'armée, et l'ennemi était là menaçant et terrible. Il ne se trouva pas de Barrère pour venir dire sur la place publique : « Citoyens, la Patrie est en danger ! que la France ne soit qu'un vaste camp ! » Mais tous les cœurs s'émurent et la jeunesse entière se leva pour la défense de la patrie. Hélas ! ce généreux effort ne devait pas réussir; tout fut contre nous.

Je partis comme tout le monde, et je fus dirigé sur Paris. Le train qui nous emportait, filait à toute vapeur; c'était le 12 septembre. A partir de Dijon régnait une inquiétude générale; les mobiles armés à la hâte occupaient militairement les gares; partout, dans la Champagne, on fortifiait les stations importantes; les travaux de défense se multipliaient à mesure que l'on approchait de Paris : tout annonçait l'approche de l'ennemi. Le roi Guillaume en personne s'avançait, en effet, sur la capitale, à marche forcées, tandis que le prince Frédéric-Charles contenait dans Metz la seule armée qui nous restât.

Enfin nous sommes arrivés. L'heure n'était pas très-avancée, et me voici errant à travers Paris. Je reconnais la place de la Bastille, l'Hôtel-de-Ville, le Louvre, les Tuileries, la place de la Concorde, et au fond, les Champs-Elysées, l'Arc-de-Triomphe; j'entrevois en passant la place Vendôme, et j'aperçois sur la rive gauche, le dôme des Invalides, les palais du quai d'Orsay, le Palais-de-Justice, près de la Sainte-Chapelle; Notre-Dame, dans la Cité, et la coupole élevée du Panthéon. J'allais devant moi au hasard, sans pouvoir retenir mon étonnement de ce que je voyais. J'avais peine à croire que Paris fût à la veille de soutenir un siége; tout y paraissait calme et tranquille à celui qui, comme moi, ne pouvait voir que la surface. Les passants allaient et venaient comme à l'ordinaire, les voitures montaient et descendaient rapidement les boulevards et les quais; l'on vendait et l'on achetait, les boutiques étaient ouvertes et ruisselantes de lumière, car la nuit était peu à peu venue, les cafés regorgeaient d'une foule nombreuse, discutant les événements du jour, les promeneurs encombraient les trottoirs; de temps à autre, quelque troupe de jeunes gens, qui passaient en chantant un air patriotique, venait me rappeler la vérité et j'avais peine à y croire, tellement j'étais surpris par le mouvement et l'animation qui régnaient partout, comme dans les jours ordinaires, quoique un Parisien ne s'y fût pas probablement laissé tromper.

Je passai la nuit dans une misérable chambre et, le lendemain, je m'acheminai à Maison-Alfort où était mon dépôt. Le bataillon où arrivaient incessamment de nouvelles recrues, était provisoirement caserné à l'École vétérinaire. Chacun s'était installé à peu près comme il avait voulu, qui dans les chambres, qui dans les écuries, qui dans les cours; tout était dans un pêle-mêle, dans un désordre inexprimable; je ne vis aucun officier; un sergent-major disposait souverainement de trois compagnies : ce fut à lui que j'allai présenter ma feuille de route. Il la prit sans la regarder et me congédia d'un : « C'est bon ! Qu'attendez-vous encore ? Tachez de vous caser par là et revenez demain. » J'allai bonnement de chambre en chambre et partout je fus accueilli comme un conscrit; je me réfugiai enfin dans un coin d'écurie, où je trouvai un peu de paille pour passer la nuit. Tel fut mon début dans la vie de soldat. Je me levai à la diane, je n'avais pas dormi, et je sortis un peu pour apprendre les nouvelles. La ligne de Lyon était coupée; l'ennemi n'était plus qu'à quelques lieues de nous; voilà ce que nous dirent quelques paysans des environs qui se dirigeaient en hâte du côté de Paris.

Je rentrai à l'École; tout le monde savait déjà la nouvelle. Chacun en parlait sans paraître cependant s'en soucier beaucoup; la plupart ne voyaient là que les exagérations de la peur. En ce moment on sonna la soupe, et l'on se précipita du côté de la cuisine. Imaginez-vous cinq ou six fourneaux bâtis avec les pavés cubiques de la cour, sur lesquels bouillaient les marmites de campement, adossées les unes aux autres; quelques planches installées sur des tonneaux servaient de buffet; on y avait aligné deux à trois cents gamelles, et comme il n'y en avait pas pour tout le monde, quatre factionnaires, la bayonnette au bout du fusil, contenaient ceux qui étaient trop pressés. Pendant un moment ce fut une bousculade dont rien ne peut donner l'idée. On était là près de quatre cents, craignant de manquer sa soupe, se poussant, criant, s'injuriant. Enfin les plus déterminés ou les plus habiles parvinrent à se retirer de la bagarre, avec leur gamelle, bien entendu; il se mit un peu d'ordre dans ce désordre, et dix minutes après, toutes les